

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Paris, le 27 septembre 2017

Direction des affaires maritimes
Sous-direction des activités maritimes
Bureau de la vie des services

Affaire suivie par : Edouard WEBER
edouard.weber@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 39 02

Relevé de décisions de la réunion intersyndicale DAM/OS du 25 septembre 2017

Liste des participants :

- organisations syndicales (OS) : Stéphane KERAUDRAN, Christophe MANNIER, Ludovic PUECH, Pierre OUDIN, Patrice BEAULIEU, Yves VINCENT, Cécile DORNEMIN, Camille PUJOL, Bastien SIMONNET, Nicolas MAYER, Michel LELIEVRE, Julien SIMONI, Maxime CAILLON, Catherine CHOLTUS, Jean-Luc CIULKIEWICZ, Selim MENTALECHETA, Stéphane CLUZEL, Stéphane BARBET, Bruno LUCAS, Stéphanie FERRARI-PAILLET, Patrick HOUSSAIS, Christophe BLEYNIE
- administration : Thierry COQUIL (DAM), Vincent DENAMUR (DAM/SDSM), Damien CHEVALLIER (DAM/SDSM), Isabelle TANCHOU (DAM/SDAM), Edouard WEBER (DAM/AM1)

*

* *

- **Projet de réforme de la réglementation et de l'inspection des navires**

Le diaporama avait été envoyé préalablement et une présentation des propositions a été effectuée en séance. Il est joint au présent relevé de décisions.

Les 7 propositions ont fait l'objet d'échanges approfondis:

- Élargir le champ de la délégation des grands navires aux sociétés de classification ;
- Mettre en place un régime déclaratif pour les petits navires ;
- Autres mesures pour les navires ;
- Organisation et fonctionnement des services régionaux ;

- Développer l'expertise technique et revoir le processus de qualification des inspecteurs ;
- Gérer et renforcer la fonction essentielle de la sûreté ;
- Améliorer le pilotage de l'administration centrale ;
- Communiquer/simplifier.

Il sera fait un nouveau point sur ce sujet lors d'une prochaine réunion intersyndicale, notamment pour répondre aux questions soulevées.

En termes de calendrier, il est prévu une entrée en vigueur 24 mois après la validation de la feuille de route puis une mise en œuvre progressive de 36 mois (délégation des navires de +24 mètres) et 42 mois (régime déclaratif).

- **Point d'étape du projet « compétences mer »**

Ce sujet n'a pu être abordé par manque de temps. Un point plus détaillé sur l'élaboration des plans d'actions et les suites à apporter à l'expérimentation sera effectué lors de la prochaine réunion intersyndicale DAM/OS.

- **Point d'actualité budgétaire pour le programme « Sécurité et affaires maritimes »**

Le budget 2018 pour le programme 205 passe à 140 M€ par an pendant le quinquennat. Il est prévu pour financer le plan de modernisation des affaires maritimes à hauteur de 6 à 7 M€ d'investissement par an pour un total de 42 M€ (incluant le FEAMP) d'ici 2022. S'agissant du schéma d'emploi, il sera présenté lors du comité technique ministériel du 27 septembre 2017.

- **Information sur le projet de plan de modernisation de l'administration des affaires maritimes**

En lien avec le précédent point budgétaire, les grandes lignes du projet de plan de modernisation sont présentées.

3 enjeux dans les réformes à mener :

- Importance de disposer d'une administration maritime territorialisée
- Nécessité de passer de l'administration du marin à l'administration des activités maritimes
- Nécessité de ré-équilibrer les moyens entre la métropole et les outre-mers

L'objectif de cette transformation pour l'administration des affaires maritimes est de pouvoir continuer à conduire une politique maritime de manière intégrée, entre la sécurité, l'environnemental, le social et l'économique. Le risque d'un statu quo serait un éclatement du maritime vers les politiques publiques terrestres (emploi, environnement, défense, intérieur, enseignement...).

*
* *

La prochaine réunion intersyndicale se tiendra **le 13 novembre 2017, à 14h00, en salle 29A de la Tour Sequoïa.**